



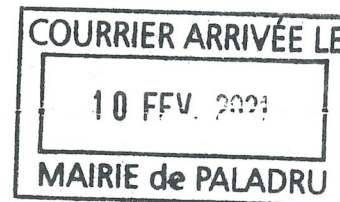
Monsieur Denis CARRON
Maire de Villages du Lac de Paladru
306 Rue de la Morgerie
Paladru
38850 VILLAGES DU LAC DE PALADRU

Voiron, le 09 février 2021

SERVICE AMENAGEMENT
PLANIFICATION

Nos Réf.:
D-AMGT-2021000268

Objet : Modification simplifiée n°2 du PLU du Pin.



Dossier suivi par :
Anne DELATOURE

Tél. 04 76 32 74 47 - Fax 04 76 32 74 42
anne.delatour@paysvoironnais.com

Monsieur le Maire,

Vous avez dernièrement sollicité le Pays Voironnais en tant que personne publique associée dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme du Pin.

Suite à la Commission Aménagement du 8 février dernier, le Pays Voironnais a décidé de rendre un avis favorable au projet de modification simplifiée étant donné sa compatibilité avec l'ensemble des orientations et politiques intercommunales portées par le Pays Voironnais dans le cadre de ses compétences.

Il est toutefois proposé d'apporter un complément à l'article 6 de la zone UAe afin d'en faciliter l'application dans le cadre de la délivrance des autorisations d'urbanisme. Le Service instructions des autorisations d'urbanisme du Pays Voironnais conseille donc à la commune de rajouter dans l'article 6 « publiques" ou " voie privée" afin de bien faire la différence entre l'alignement des voies publiques et la limite de fait entre le terrain et la voie privée. Il est donc proposé de rédiger l'article de la manière suivante : « Dans le sous-secteur UAe, les constructions doivent s'implanter à l'alignement (des voies publiques) ou sur la limite de fait séparant le terrain et la voie (voie privée) ou à défaut avec un recul de 5 mètres maximum par rapport à cet alignement ou par rapport à cette limite de fait.»



Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

40, rue Mainssieux - CS 80363
38516 Voiron cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

www.paysvoironnais.com

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Monsieur le Maire,
en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nadine REUX
Vice-Présidente en charge de la
Transition Ecologique